

Texte CAN des 21 et 22 juin 2016

Situation générale

Cette fin d'année est marquée par un climat de tension extrême. Le gouvernement entretient dans le pays un état de peur en amalgamant de façon inacceptable les actes odieux commis par les terroristes avec les manifestations contre la loi Travail. Insistant sur les violences commises en marge des manifestations, le Premier Ministre entend ainsi discréditer la CGT spécifiquement ciblée, qui s'en est pourtant démarquée et détourner l'opinion publique de ce qui fait le cœur de la contestation, un projet de loi refusé par une majorité de Français et sans majorité à l'assemblée. Cette tactique ne convainc pas, pas plus que l'autoritarisme de Valls et un sondage publié samedi 18 juin montrait que 60 % des sondés continuaient à considérer la demande de retrait de la loi Travail justifiée. Pourtant Valls s'enferme dans la logique d'affrontement, annonce que l'objectif est une adoption rapide du texte, va jusqu'à remettre en cause le droit de manifester. Valls et Hollande pèsent de tout leur poids pour faire passer la loi Travail, passant au-dessus des députés (49.3) et du gouvernement.

Dans ce contexte, le succès de la manifestation nationale du 14 juin montre que la détermination des salariés, jeunes et retraités ne faiblit pas et d'ores et déjà de nouvelles journées d'action sont prévues les 23 et 28 juin. Quant à la votation initiée par l'intersyndicale interprofessionnelle, elle reçoit un bon accueil auprès de salariés. En conséquence, le SNES-FSU, même si les mobilisations dans la Fonction Publique sont restées assez faibles, doit continuer à informer et mobiliser nos professions. La votation peut être l'opportunité d'engager le dialogue et faire prendre conscience aux collègues que l'inversion des normes au cœur de la loi travail ne tarderait pas à trouver sa transposition dans la Fonction Publique et mettrait en péril le statut. Elle serait déjà applicable à certains personnels de l'Éducation dont les contrats relèvent du droit privé.

Dans l'Éducation, la posture d'autoritarisme sévit également et, après plus d'un an de combat contre la réforme du collège 2016, la Ministre de l'Éducation nationale n'a toujours pas daigné recevoir l'intersyndicale, des mesures d'intimidation ont été prises à l'encontre de ceux qui refusaient les formations imposées, les pressions se font pour imposer les « bonnes pratiques ».

Les différentes actions menées par la profession avec le SNES-FSU ont permis de faire évoluer la position de nombreux parents d'élèves; des chefs d'établissements et IPR temporisent et atténuent certains aspects de la réforme ; Cependant les principes d'une autonomie aux mains des directions, la mise en concurrence des disciplines, voir le danger encouru par certaines, entrent en application. Le SNES-FSU a lancé un mot d'ordre de « résistance pédagogique » et fournit à ce titre des outils aux collègues. Il s'attachera à faire en sorte que les équipes puissent mettre celle-ci en œuvre afin de faire perdurer la mobilisation et permettre dans la période de rentrée la construction d'une nouvelle initiative nationale pour le retrait de la réforme. Les problèmes posés par la réforme du collège ont déjà frappé le lycée et la situation à la rentrée risque d'y être particulièrement tendue en raison notamment de l'augmentation d'effectifs. Le gouvernement essaie, sans y arriver, de compenser le hiatus qui s'est créé entre lui et les personnels du second degré par l'annonce de mesures sur les carrières. Après le point d'indice, très faiblement revalorisé en deux temps, un plan combinant refonte des carrières et revalorisation indiciaire a été acté le 1er juin. Certains éléments sont positifs et vont dans le sens de nos mandats, le fait par exemple d'un rythme unique à deux exceptions près pour la classe normale mais d'une part le calendrier est trop tardif, d'autre part certaines propositions doivent être revues comme les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, l'absence de garantie d'un accès à la hors-classe pour tous. Dans tous les cas, ce dispositif ne peut être qu'une première étape d'une revalorisation plus significative des personnels du second degré et ne peut être une contrepartie aux attaques contre le métier.

Sur ces questions du collège, du lycée, de la revalorisation, le SNES-FSU continuera de mener campagne et mobiliser nos professions.

Fonction Publique

Le discours contre les fonctionnaires, et en particulier contre leur statut et leur régime de retraite, se réactive de manière inquiétante, que ce soit ouvertement à l'occasion des primaires de la droite ou plus insidieusement à travers, par exemple, les préconisations sur le temps de travail contenues dans le rapport Laurent, rapport qui ne concerne pas directement les enseignants mais qui, dans sa logique, témoigne d'une volonté de remettre en cause des dispositions sur le temps de travail qui se justifient pourtant par la spécificité de certaines missions, ou encore dans un rapport de la cour des comptes à venir. La défense du statut est donc plus que jamais à l'ordre du jour pour le SNES et la FSU.

Après six années de gel, la hausse du point d'indice de la Fonction publique qui interviendra en juillet et en février 2017 représente une rupture d'une ampleur cependant insuffisante car elle n'est pas à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat

subies depuis 2010, de l'ordre de 8%. La hausse n'est même pas suffisante pour porter le traitement minimum de la Fonction Publique au niveau du SMIC.

Cette hausse conforte cependant l'effet des mesures indiciaires dont la transposition aux corps enseignants a été annoncée début juin. Les fédérations syndicales FSU, CGT, FO, Solidaires et FA FP ont vu leur demande d'audience rejetée par la Ministre de la Fonction Publique. La FSU interviendra de nouveau dès la rentrée pour revendiquer une hausse des salaires à la hauteur des besoins pour l'ensemble des fonctionnaires.

Le Ministère de la Fonction Publique a engagé une concertation avec les organisations syndicales (concertation dite PPDC : « Parcours professionnels et développement des compétences ») notamment pour transposer le Compte Personnel de Formation dans la Fonction Publique. La FSU exige que ce CPF soit un droit nouveau qui ne supprime aucun autre dispositif de formation et ne se substitue en aucune manière au plan de formation, qui doit par ailleurs être étoffé. Les leçons de l'échec de la transposition du DIF à la Fonction Publique doivent être tirées pour éviter en particulier qu'il ne soit une coquille vide. De ce point de vue, ce sont prioritairement les questions du financement du CPF et celle de l'effectivité de la portabilité des droits qui se posent.

Le Ministère souhaite également mettre en place un dispositif qu'il qualifie de « pré recrutement » alors qu'il s'agit en réalité d'un dispositif de contrat par alternance pendant l'année de préparation des concours. Le dispositif tel qu'il est proposé semble peu opérant et ne répond pas à l'objectif de diversification des recrutements.

Pour le SNES-FSU, certaines pistes avancées par le ministère de la Fonction Publique dans le cadre de ce projet de loi sur l'égalité réelle en Outre Mer sont inacceptables :

- d'une part la volonté d'aller plus loin dans la déconcentration de certains concours de recrutement alors même qu'un recrutement national peut être un outil de solidarité entre les territoires pour pourvoir tous les postes et offrir aux personnes dont la première affectation ne correspond pas aux vœux une perspective de mutation ultérieure,
- d'autre part une prise en compte des demandes de mobilité locale *avant* les mouvements nationaux et qui donnerait une priorité à certains en amont, risquant ainsi de bloquer les demandes formulées par les fonctionnaires dont le CIMM est reconnu pour ce territoire mais qui ont été affectés en dehors. L'examen simultané des demandes permet de mieux comparer les situations.

Alors que le dispositif des recrutements réservés Sauvadet est prolongé de deux ans sans correction des injustices qui lui sont liées, la FSU interviendra pour obtenir le plus grand nombre de titularisations et fera en sorte que tous les contractuels qui remplissent les conditions d'inscription soient informés et encouragés à s'inscrire. Idem en ce qui concerne la publication en temps utile des rapports des jurys, la mise en place de formations adaptées et accessibles, l'anonymat du dossier d'admissibilité des concours réservés, la sensibilisation des jurys aux situations professionnelles diversifiées, l'ajustement des capacités d'accueil des académies au mouvement inter apparaissent être des conditions déterminantes.

Le retard de la publication des textes examinés par le CTM du 7 octobre sur l'amélioration des conditions de travail des non-titulaires est inquiétant et nous pensons que le respect dans les académies du nouveau cadre de gestion, particulièrement sur la fixation des rémunérations nécessite la diffusion d'instructions les plus précises. A cet égard, l'élaboration d'une circulaire ne saurait attendre.

PPCR

Le ministère de l'Éducation nationale a présenté, mercredi 1er juin 2016, son projet de mise en œuvre du protocole PPCR pour les personnels d'enseignement (professeurs certifiés et agrégés, PEPS, PLP, PE) et assimilés (CPE) du ministère. Un premier groupe de travail a été réuni le jeudi 16 juin concernant la transposition aux autres corps d'enseignement (AE, PEGC et CE d'EPS, instituteurs...), un deuxième GT a été réuni le vendredi 17 au sujet de la classe exceptionnelle. En parallèle, le ministère va ouvrir une réflexion sur l'évaluation des personnels dans l'objectif d'en « *faire un véritable outil de politique de ressources humaines réorienté vers l'accompagnement et la formation.* ». Un groupe de travail se réunira prochainement sur cette question. Dans cette discussion, le SNES-FSU s'opposera à toute transformation qui conduirait à fournir aux chefs d'établissement des outils supplémentaires de management. Il rappelle sa revendication d'une double évaluation pour tous les personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation portant principalement sur le cœur du métier.

La nouvelle carrière et la nouvelle grille indiciaire proposées par le ministère constituent un début de revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels qui, allant au-delà du transfert « prime/points », est un

premier pas que le SNES-FSU acte positivement. Cela doit constituer une première étape vers une revalorisation plus générale permettant le rattrapage des pertes subies, dans l'objectif de faire du corps des agrégés revalorisé le corps de référence du second degré.

Le projet ministériel est aussi entaché d'insuffisances, dont le SNES exige qu'elles soient revues :

- le processus est trop étalé dans le temps et les garanties statutaires de son application pleine sont toujours en attente. L'avancement à rythme unique dans la classe normale est toujours refusé, même si la différenciation par deux moments « d'accélération » est mesurée. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'un déroulement de carrière au rythme commun le plus favorable, sans barrage de grade ;

- cette revalorisation, insuffisante en début de carrière, ne suffira pas à restaurer l'attractivité de nos professions ;

- l'assurance, inscrite dans PPCR, que tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades n'est réalisée que par le biais des consignes de gestion (barème) et le volume des promotions. Le SNES revendique que soit inscrite dans le statut une clause de sauvegarde permettant la promotion automatique à la hors-classe des personnels ayant atteint le 11e échelon depuis plus de 3 ans ;

- l'absence de revalorisation de la fin de carrière des professeurs agrégés pèse sur l'ensemble. Seul un accès élargi à la classe exceptionnelle permettra une réelle revalorisation des fins de carrière des professeurs agrégés.

La création d'un nouveau débouché de carrière (classe exceptionnelle) répond en partie à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Mais les volumes et les modalités d'accès prévues à cette classe exceptionnelle ne permettront pas à tous d'atteindre ce nouveau débouché. Le SNES revendique une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade. Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues au profit d'un accès réellement ouvert à tous.

Concernant les autres corps ou grilles de rémunération, la CAN réaffirme d'une part la revendication d'intégration de tous les AE dans le corps des professeurs certifiés avec reconstitution de carrière et d'autre part le maintien d'une échelle de rémunération spécifique pour les professeurs bi-admissibles. Concernant les professeurs de chaires supérieures, le SNES-FSU exige l'amélioration, dans les mêmes délais que pour les professeurs du second degré, de leur carrière et de leur grille de rémunération par la transposition des dispositions prises pour les professeurs agrégés avec ouverture d'un débouché de carrière sur la HEB.

Le SNES-FSU participera aux discussions avec le ministère sur la base de ses mandats, tels qu'adoptés par le congrès de Grenoble. Il œuvre, avec l'ensemble des personnels et leurs syndicats respectifs, à la construction du rapport de force nécessaire pour imposer une revalorisation ambitieuse des carrières et des salaires des personnels du second degré en particulier et de l'Éducation nationale en général.

Retraités

Les retraités investis dans les actions contre la « loi travail » n'ont pas abandonné leurs revendications centrées sur le pouvoir d'achat. Le SNES-FSU se félicite du succès des initiatives unitaires du 9 juin qui s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis juin 2014. Face au refus du gouvernement de revenir sur des mesures fiscales régressives (suppression de la demi-part, imposition des majorations de pension pour les parents de trois enfants au moins), les retraités ont ajouté ces revendications de la plateforme des 9 et ce dans un contexte de fraude et d'évasion fiscales peu réprimées

La loi Adaptation de la Société au Vieillessement s'installe avec les insuffisances que nous avons dénoncées (notamment avec le refus du volet EHPAD et l'absence de mesures pour les personnels de l'aide à domicile). Le SNES-FSU rappelle sa demande de représentation de la FSU dans les instances créées par la loi alors que celle-ci n'est pas assurée ni au Haut Conseil, ni au CDCA (Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) qui se substitue au CODERPA.

Malgré la perte de 15000 adhérents due à la désaffiliation du SE-UNSA, le congrès de la FGR-FP a adopté, à une très large majorité, une motion revendicative ambitieuse appelant à la plus large unité, pour la défense des intérêts des actuels et des futurs retraités.

Il s'est terminé par le vote d'une résolution pour le renforcement de la FGR-FP.

D'ores et déjà, alors qu'on annonce que les pensions ne seront pas revalorisées le 1er octobre 2016 et que le rapport du COR suggère des mesures régressives contre les retraités à l'horizon 2020, le SNES-FSU appelle aux initiatives du dernier trimestre 2016 qui seront décidées le 23 juin 2016 par le groupe intersyndical des 9.

Préparation de rentrée 2016

Depuis janvier et l'annonce des moyens attribués pour la prochaine rentrée, le ministère très enclin pourtant à communiquer, est resté bien muet sur la traduction dans les établissements de ses choix budgétaires et politiques. Il y

aurait pourtant beaucoup à dire !

La rentrée s'est préparée dans le second degré public avec une dotation de 2 805 moyens d'enseignement supplémentaires (2 509 emplois de titulaires + 591 emplois de stagiaires), 0 CPE, 0 Copsy ...pour , à la fois mettre en œuvre la réforme du collège (4 000 emplois annoncés sur deux ans) et accueillir 43 000 élèves supplémentaires en lycée général et technologique ; les évolutions d'effectifs prévues au collège(-0,1 %) et au lycée professionnel (+0,6 %) sont minimales. Dans ce contexte, le SNES-FSU s'inquiète de la fermeture de collèges dans plusieurs académies, risquant de mettre en péril le service public au bénéfice du privé.

A ce jour, le ministère n'a toujours pas fait savoir quelle part de ces moyens a été prévue pour le collège et quelle part pour accueillir les lycéens supplémentaires. Il n'a pas plus fait de commentaire sur les prévisions récentes de la DEPP qui actualisent celles sur lesquelles s'est construite la préparation de rentrée et qui donnaient alors + 37 000 élèves. Les recteurs ont semble-t-il dans de nombreux cas doté les collèges de telle sorte que la réforme n'apparaisse pas trop destructrice et pour permettre par exemple le maintien de classes bilingues. Mais cela n'a pas été partout le cas. Partout les effectifs en lycée sont prévus en hausse avec les incertitudes liées au choix que feront les recalés au bac. D'après la DEPP, la hausse attendue de 53 500 élèves à la rentrée 2016 dans l'ensemble du second degré pourrait être seulement de 44 500 (si le décret ne modifie pas le comportement des recalés au bac) ou de 78 000 élèves si tous les recalés choisissaient de se réinscrire.

Même silence sur l'expérimentation annoncée à grand bruit en novembre de sectorisation multi collèges pour lutter pour plus de mixité sociale. Si une telle politique est compliquée à conduire, les raisons des échecs rencontrés auraient mérité un peu de publicité pour permettre la réflexion de tous.

Silence encore, concernant les moyens de surveillance qui sont actuellement répartis dans les établissements : la répartition des moyens entre les académies n'a pas été publiée et le mystère sur la hauteur des moyens supplémentaires reste entier : annonce ministérielle de

2 150 emplois supplémentaires pour les REP pour un financement de 1 000 emplois supplémentaires au budget (15 à Versailles, 23 à Créteil, 62 à Lille, 25 à Amiens créés ou redéployés d'après les CTA de début juin).

Dans le même temps le recours aux jeunes volontaires en service civique se multiplie et le ministère entend bien accélérer encore à la rentrée. Ces volontaires (sans contrat de travail, sans exigence de qualification, sans recours possible auprès des Prudhommes ou de commission consultative...) sont très souvent appelés à exercer des tâches en substitution de celles exercées par les personnels trop peu nombreux (AED, CPE, Doc, ...) .

Aux difficultés de préparation de rentrée liées aux moyens horaires insuffisants et aussi au « pressing » exercé sur les collègues pour mettre en place la réforme collège 2016, s'ajoute le problème des manuels scolaires. Sans parler de la question du contenu des premiers manuels édités, ni de celle des choix à faire par les collègues dans ce contexte, les crédits attribués aux collèges ne suffisent pas à couvrir les dépenses. Ce n'est pas parce que la ministre les a annoncés deux fois que les crédits votés au budget, à savoir 54 € par élève, vont doubler ! Même avec du papier et des annonces recyclés, la somme est maigre pour les 5 manuels par élève promis.

Au lycée la question des manuels scolaires est aussi une source d'inquiétude, puisque plusieurs régions ont annoncé leur projet de diminuer les dotations de façon importante.

Réforme du collège

Après un an de lutte, le SNES-FSU est toujours aussi déterminé à poursuivre son action contre la réforme du collège et ses dispositifs délétères. La réforme dénature nombre de disciplines scolaires, alourdit le service des enseignants dans plusieurs disciplines (notamment les LV2) ; la mise en place des programmes du collège à tous les niveaux de classe à la rentrée 2016, de l'AP, des EPI et des différents parcours est, de plus, une source de complication des métiers. Le sort réservé aux langues anciennes, à l'allemand, aux bilingues et aux sections européennes offre un boulevard à l'enseignement privé et porte un rude coup à la mixité sociale dans certains établissements.

Le SNES-FSU continue d'appeler les personnels à ne rien se laisser imposer et à entrer en résistance pédagogique en s'appuyant sur les outils mis en ligne et notamment sur les propositions de repères annuels dans les programmes qu'il a mis en débat. Il constate que les dotations d'achat des manuels sont largement insuffisantes et conseille aux collègues de différer ces achats quand les manuels qui leurs sont proposés ne leur conviennent pas.

Il proposera à la rentrée aux personnels une enquête pour faire la lumière sur la réalité de la réforme, et en informer la communauté éducative et l'opinion publique.

Le SNES-FSU participera au comité de suivi de la mise en œuvre des programmes du collège - installé prochainement par le ministère - et exige, conformément à ses mandats de Grenoble, que se mettent en place des comités de suivi académiques. Il proposera aux collègues des journées de réflexion disciplinaire nationales et académiques afin d'alimenter sa réflexion et ses propositions.

Orientation en fin de Seconde

Les conseils de classe de juin 2016, en Troisième et en Seconde GT, ont vu la mise en œuvre du décret n° 2014-1377 du 18/11/2014, qui donne totalement la main aux parents quant au le « maintien » (nouveau nom du redoublement pour ces niveaux). Ceci entraîne souvent le passage automatique dans une série de la voie technologique, brutalement dévalorisée, en particulier STMG. C'est un leurre pour les élèves en difficulté, avec des conséquences prévisibles sur l'augmentation des situations de décrochage et la négation totale du travail et de l'expertise des enseignants. Les conséquences sur les besoins en professeurs, notamment d'éco-gestion, n'ont pas été anticipées.

Le SNES-FSU appelle les collègues à faire remonter leur mécontentement aux rectorats (courriers, pétitions d'initiatives locales, motions de CA). Il demandera dès cette fin d'année une audience au ministère pour faire le point sur les conséquences de cette nouvelle disposition, et demander sa remise à plat, afin que les règles qui se sont appliquées cette année soient modifiées. Il saisira très rapidement l'inspection générale d'Economie-gestion pour l'alerter des conséquences de cette disposition sur la série STMG. Il engagera une campagne appelant à ne pas être volontaire pour être professeur principal en Troisième ou en Seconde à la rentrée prochaine.

Echec au baccalauréat et droit à la réinscription dans l'établissement

De façon là encore brutale et improvisée (BO du 29/10/2016), le MEN a lancé dès cette année scolaire de nouvelles dispositions pour les élèves ayant échoué au baccalauréat (dès la session 2015) : droit de se réinscrire dans l'établissement d'origine (et donc obligation d'accueil pour les établissements) ; droit de conserver les notes supérieures ou égales à 10/20. Les premières mesures annoncées en cette fin d'année confirment la validité de nos analyses. Le rectorat de Créteil, par exemple, annonce plus ou moins explicitement les dispositions suivantes : augmentation des capacités d'accueil (généralisation des terminales à 35 élèves voire plus), ouverture de « DIREA » (dispositif inter-établissement de repréparation à l'examen). Les élèves concernés seraient formellement inscrits dans leur établissement d'origine mais n'y suivraient pas les cours, et seraient pris en charge par la MLDS dans un dispositif de type MOREA. Le SNES-FSU dénonce le détournement des moyens de la MLDS. Il demande la remise à plat de ces mesures. Il demande que ces élèves soient pris en charge dans les classes au même titre et dans les mêmes conditions que les autres.

Orientation progressive en première STI2D

Des inspecteurs, en particuliers dans les académies de Clermont et d'Aix Marseille ont tenté de mettre en place cette année une orientation progressive des élèves en Première STI2D, faisant de cette classe un sas d'orientation. La partie enseignements transversaux serait renforcée au détriment des spécialités, démarche contestée à la fois par les enseignants et les jeunes en formation. Devant l'opposition des professeurs portée par le SNES, exprimée dans les instances académiques et au niveau des CHCT, le ministère semble vouloir produire un texte de cadrage de ces expérimentations. Le SNES s'opposera à toutes velléités de vouloir encore dé-spécialiser les formations. Les difficultés d'orientation des jeunes, notamment en STI2D, sont les conséquences de l'inadaptation des enseignements d'exploration en seconde, qu'il conviendrait de revoir à la fois dans leurs contenus et leurs structures.

Chorales

En collège comme en lycée, le SNES-FSU propose une forme de résistance : appeler tous les professeurs d'éducation musicale qui auraient une seule heure prévue dans leur service d'enseignement à la rentrée et aucune IMP, à n'organiser aucun concert l'an prochain.

COPSY

Le calendrier du GT 14 dont l'objectif est la création du corps des psychologues de l'EN, respecté jusqu'ici est actuellement suspendu en raison d'arbitrages attendus au MEN. Pourtant, les échéances sont importantes si l'on veut vraiment que le 1er concours soit annoncé publiquement d'ici la fin juin et que le décret traduise bien les avancées actées lors du GT 14 pour le corps des copsy en termes de reconnaissance de leur rôle de psychologue, de carrière, et de formation. Le SNES pèsera de tout son poids pour que les engagements pris soient tenus notamment concernant les missions qui doivent être fidèles aux référentiels déjà adoptés. L'ancrage du métier et son rôle dans l'Ecole en dépendent. Les velléités de certaines régions pour impliquer les personnels dans le SPRO, au delà de ce que la Loi de mars 2014 prescrit, témoignent des enjeux politiques qui pèsent sur le rôle que l'on veut faire jouer à l'orientation pour l'avenir des jeunes. L'abandon par l'état de 150 CIO au niveau national continue d'affaiblir le service public d'orientation de l'EN au profit des guichets uniques et coachs en tous genres:

Formation des maîtres, recrutement

Les résultats des admissibilités aux concours externes de l'enseignement et de l'Éducation sont connus. Le nombre des admissibles augmente de 4,9% pour une augmentation de 4,5% des postes. Il n'y a en moyenne que 1,7 admissibles par poste. Tous les postes ne seront pas pourvus encore cette année. Déjà 131 postes (57%) ne sont pas pourvus au CAPES externe de Lettres classiques à l'issue des résultats d'admissibilité, et 91 (26%) au CAPES d'allemand. Dans d'autres disciplines du CAPES et du CAPET, le taux d'admissible par poste est bien inférieur à 1,7 : 1,1 en Lettres modernes et éducation musicale, 1,3 en Anglais, mathématiques et SII Informatique et numérique. Compte tenu de la faiblesse du nombre d'admissibles, certains postes risquent donc d'être non pourvus en lettres modernes, anglais, mathématiques et éducation musicale et à plusieurs CAPET. Il est urgent que le ministère accède à notre demande de suppression des dispositifs EAP et M1 en alternance et de son remplacement par de véritables pré recrutements pour attirer des étudiants vers nos professions et renforce au lieu de les diminuer les bourses et aides aux étudiant-es.

Aucun effort n'a par ailleurs été fait pour réduire la précarité dans notre secteur à travers les concours existants : déjà 491 (63%) postes ne sont pas pourvus au CAPES réservé (il manque encore les résultats d'admission en histoire-géographie), 52 (65%) au CPE réservé, 5 (33%) au COP réservé. Il est urgent, en outre, que les conditions d'éligibilité soient élargies. Nous demandons que des listes complémentaires soient créées dans tous les concours et si des postes ne sont pas pourvus dans certains concours qu'ils puissent être basculés vers d'autres,

L'affectation des lauréats concours est en cours. Nos interventions ont permis d'améliorer les procédures prévues par le ministère et d'éviter à de nombreux futurs collègues des déconvenues. Encore une fois, nous dénonçons le manque d'information des lauréats, notamment ceux en candidats libres. Nous condamnons l'organisation de journées de formation et la prérentrée soient organisées en août sans que les stagiaires soient rémunérés.

Le développement du service civique dans l'Éducation nationale ne peut être une manière de valoriser la pré professionnalisation que le SNES appelle de ses vœux.

Le Snés dénonce le recrutement de 30 contractuels dans l'Académie de Créteil tutorés par Teach for France, association liée au monde de l'entreprise en contradiction avec notre conception de la formation.

Action:

Suite à la mobilisation réussie du 14 juin pour le retrait de la loi Travail, la CAN appelle à participer et faire participer à la votation citoyenne et aux manifestations des 23 et 28 juin. Elle dénonce les tentatives d'atteinte au droit de manifester et a déposé des préavis de grève chaque jour jusqu'au 5 juillet afin de faciliter la participation aux actions.

Dans l'Éducation, le SNES FSU fait l'analyse que le second degré est l'objet d'une réforme globale caractérisée par une politique de gestion des flux d'élèves à moindre coût et visant à en transformer la conception. Cette transformation se fait par différents biais (réforme du collège, réforme du lycée de 2010, développement de l'autonomie, procédures d'évaluation, procédures d'orientation etc...). Cette transformation a des conséquences néfastes pour les élèves et les métiers, dévalorisés et l'expertise des personnels niée .

La rentrée s'annonce en outre difficile du fait de l'augmentation des effectifs par classe, des emplois du temps, des pressions pour obliger à rentrer dans des dispositifs inopérants.

Les actions menées par la profession avec le SNES-FSU ont conduit à des applications différentes, voire à des détournements, de la réforme du collège, des outils ont été fournis pour la résistance pédagogique. Mais le gouvernement n'ayant toujours pas bougé sur la réforme, la mobilisation doit se poursuivre d'ici la fin de l'année et reprendre à la rentrée. C'est pourquoi le SNES-FSU appelle dès la pré-rentrée à tenir des AG, prendre des HIS, faire l'état des lieux des conditions de rentrée, préparer une grève du second degré dans la semaine de rentrée (du 5 au 9 septembre) pour l'amélioration des conditions de travail et l'abrogation de la réforme du collège, et l'ouverture de discussions sur le collège et le lycée. L'offensive contre nos métiers doit cesser, le SNES-FSU doit fédérer la profession autour de cet objectif :

- - dans l'immédiat, le SNES-FSU appelle à amplifier la résistance pédagogique et à ne pas se laisser imposer la mise en place de la réforme, en particulier lors des réunions organisées dans les collèges d'ici la fin de l'année..
- - un préavis de grève sera déposé pour la journée de pré rentrée du 31 août
- - afin de préparer la journée de grève, le SNES-FSU développera une communication offensive pour montrer l'inanité des dispositifs emblématiques de la réforme du collège, la réalité de la rentrée (effectifs, vie scolaire, emplois du temps, dispositifs d'aide, effet du passage automatique en Première, conditions d'accueil des doublants de Terminale, formations supérieures des lycées,...etc). Des conférences de presse organisées partout médiatiseront ces réalités, les exemples de résistance

pédagogique dans différents collèges, la situation dans les lycées, afin d'opposer à la campagne du ministère la réalité du métier et les conditions d'études des élèves. Le SNES-FSU fournira les outils de communication nécessaires en direction de l'opinion et des collègues dont la charge de travail ne cesse d'augmenter

- - le SNES-FSU mettra en place des observatoires pour mesurer l'effet réel de l'application des réformes dans le second degré, notamment en termes de décalage avec les objectifs affichés. Cet observatoire sera régulièrement alimenté.
- Le SNES FSU contactera rapidement l'intersyndicale second degré pour la grève à la rentrée